

POLITIQUE ACHATS

Monaco et International



SOCIETE MONEGASQUE D'ASSAINISSEMENT



SOCIÉTÉ MONÉGASQUE
D'ASSAINISSEMENT

12 avenue de Fontvieille, 98 000 Monaco – MC
RCI Monaco 56 S 238
NIS 3811200972

POLITIQUE ACHATS

La mission de la Direction des Achats : assurer aux différentes entités de la Société Monégasque d'Assainissement, la fourniture de moyens, d'équipements et de prestations aux meilleures conditions de qualité, de coûts et de délais tout en respectant les principes de la Responsabilité Sociétale et Environnementale.

Les ambitions de la Direction des Achats :

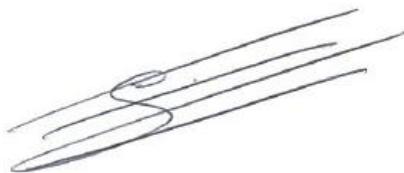
- Améliorer la performance économique en généralisant l'emploi de la massification et de la mise en concurrence systématique,
- Renforcer la sécurité financière et contractuelle des fonctions Achats et Approvisionnement.

Pourquoi une Politique Achats?

Définir une politique achats consiste à définir des axes stratégiques et des objectifs pour une période donnée. Un tableau de bord peut aider à la formalisation des objectifs opérationnels et des axes stratégiques.

La politique Achats de la Société Monégasque d'Assainissement s'inscrit dans le cadre des principes et valeurs du groupe ENGIE.

Edgar Enrici
Directeur Général



Mario Speranza
Directeur des Services
Généraux et des Achats



SOCIÉTÉ MONÉGASQUE
D'ASSAINISSEMENT

POLITIQUE ACHATS

LES ACHATS GENERAUX :

Pour les achats généraux, la Société Monégasque d'Assainissement doit, dans la mesure du possible, utiliser les contrats cadre du groupe ENGIE. Ces contrats cadre exploitent au mieux le pouvoir d'achat du groupe.

LES ACHATS SPECIFIQUES :

Principes généraux :

Ces achats sont réalisés dans le respect :

- Du processus achat
- De la gouvernance,
- De la Politique Qualité, Sécurité et Environnement de la société.

- La gestion du processus garantit la performance économique (coût et qualité) de l'achat et l'équité de traitement des fournisseurs, conformément au « Guide éthique des relations avec les fournisseurs ».
- L'évaluation des fournisseurs, des sous-traitants, de leurs produits et de leurs prestations est effectuée à intervalle régulier, selon des critères objectifs.
- Dans la mesure du possible, les cahiers des charges sont rédigés en terme fonctionnel afin que chaque fournisseur ou sous-traitant puisse s'exprimer librement.
- Une consultation est lancée après étude de capacité préalable des fournisseurs ou sous-traitants.
- Les documents contractuels (conditions générales d'achats, commandes, contrats, contrats cadre) sont équilibrés et l'ensemble des engagements est respecté par l'ensemble des parties.
- Les informations résultant de l'évaluation des produits ou des services alimentent le système d'évaluation des fournisseurs et des sous-traitants.

La mise en oeuvre de ces dispositions est proportionnée aux enjeux de chaque achat.



POLITIQUE ACHATS

Marchés à fort enjeu :

Les achats d'un montant supérieur à 500 €HT) doivent être réalisés par la Direction des Achats. Cela doit permettre :

- De maîtriser l'ensemble du processus achats (évaluation, consultation, négociation...),
- De maximiser les résultats,
- De s'assurer du respect des principes éthiques et déontologiques.

Pour les achats spécifiques à caractère récurrent, la Direction des Achats devra veiller à massifier, autant que possible, les volumes.

Pour les achats spécifiques industriels (installations, véhicules...) la Direction des Achats doit être impliquée à l'équipe au début du projet.

• La décision d'acheter :

Elle initialise le processus achat. Elle doit être communiquée à la Direction des Achats en même temps que la demande par une personne ayant le pouvoir d'engager la dépense.

En cas de dérogation au principe de mise en concurrence, le responsable de l'engagement de dépense accompagne sa décision d'acheter d'un accord écrit de l'autorité compétente.

• La décision d'attribuer un marché :

Elle consiste de la part du responsable de l'engagement de la dépense à :

- Confirmer la nécessité de réaliser l'achat,
- Valider l'attribution du marché sur la base de l'analyse et de la comparaison des offres.

• Note :

Les marchés d'un montant global annuel de plus de 5.000 €HT font l'objet d'une double signature :

- Entité responsable de l'engagement de dépense d'une part,
- Direction des Achats d'autre part.

POLITIQUE ACHATS

Marchés à faible enjeu :

Les achats spécifiques à faible enjeu (selon le critère économique – montant inférieur à 500 €HT) peuvent être réalisés par la Direction des Achats. Cela doit permettre :

- De maîtriser l'ensemble du processus achats (évaluation, consultation, négociation...),
- De maximiser les résultats,
- De s'assurer du respect des principes éthiques et déontologiques.

Cependant, le responsable de l'engagement de dépense peut assumer lui-même la responsabilité de l'achat, après contrôle de la Direction des Achats. Ce contrôle porte sur :

- La vérification et absence d'un contrat cadre groupe ENGIE ou d'un contrat cadre local,
- L'existence d'un cahier des charges ou d'un document formalisant le besoin, dans la mesure du possible rédigé de manière fonctionnelle,
- La mise en concurrence avec présentation de plusieurs devis,
- L'attribution du marché au moins-disant, sur le seul critère économique,
- L'existence d'une commande enregistrée par la Direction des Achats,
- Le suivi de l'exécution (notamment respect des modalités de paiement),
- Le respect de la déontologie des relations avec les fournisseurs.

Nos engagements

Sélectionner les meilleurs fournisseurs selon un processus transparent, ouvert et équitable, basé sur une expression de besoins fonctionnels et sur des critères techniques, de qualité, de délais, de coûts et d'engagements contractuels

Gérer un panel de fournisseurs stratégiques, préférentiels ou majeurs, sur nos achats récurrents et globaux. Nommer un responsable unique, afin de développer une relation durable et équilibrée.

Expliquer la politique QSE de la Société et accompagner sa mise en œuvre par les fournisseurs dans une relation selon notre Guide Ethique.

Respecter les législations notamment en matière de délais de paiement et de droit de la concurrence.

Etre à l'écoute du marché pour identifier les acteurs de niche et les start-up Innovantes.

Privilégier les fournisseurs de proximité tout en limitant le risque de Dépendance.

Rechercher des solutions à l'amiable pour la résolution des conflits.

Nos exigences

Santé/ Sécurité des personnes

- Respecter les exigences de santé / sécurité attendues par les métiers exposés du Groupe
Rapporter les indicateurs clés

Compétitivité

- Délivrer des produits/services conformes aux spécifications et compétitifs en termes de coût total de possession
- Etre force de proposition pour l'amélioration des performances (réduction des coûts, optimisation des processus, innovation)

Ethique et Responsabilité Sociétale

- Proscrire toute forme de corruption et éviter de mettre nos employés en situation de conflit d'intérêt
- Respecter les législations et réglementations en matière de droit du travail et d'emploi de salariés en situation régulière
- Ne pas recourir au travail des enfants ou à toute forme de travail forcé ou obligatoire

Développement durable

- Respecter les obligations et prescriptions environnementales, notamment celles relatives à la gestion des déchets (traitement, valorisation, recyclage)
- Limiter les rejets industriels et utiliser des technologies sûres, respectueuses de l'environnement et économes en énergie



NOS VALEURS

Monaco et International



Engagement
Exigence
Responsabilité Sociétale



SOCIÉTÉ MONÉGASQUE
D'ASSAINISSEMENT

12 avenue de Fontvieille, 98 000 Monaco – MC
RCI Monaco 56 S 238

